

Postulat pour la mise en œuvre d'une stratégie canine sur le territoire communal.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite au choix de la population de dimanche dernier, un espace vert d'apprête à disparaître à Lutry.

Si certains considèrent cet espace vert comme un parc public luxuriant, mon expérience montre plutôt qu'il est quasiment exclusivement fréquenté par nos amis à quatre pattes et leur propriétaire.

Ainsi, c'est effectivement un espace dévolu aux chiens qui s'apprête à disparaître.

Permettez-moi d'avancer quelques faits :

- Alors qu'en 2010, 403 chiens étaient recensés sur le territoire communal, près de 600 sont comptabilisés 10 ans plus tard.
- Notre règlement de police prévoit, à son article 65, que les chiens doivent être tenu en laisse sur le domaine public et dans les lieux accessibles au public. C'est-à-dire partout, sauf chez soi.
- Le règlement d'application de la loi vaudoise sur la Faune, impose, depuis le 3 juillet 2019, de tenir les chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet dans les zones forestières.
- L'ordonnance sur la protection des animaux, à l'art.71, prévoit en outre que les chiens doivent pouvoir, dans la mesure du possible, se mouvoir librement sans être tenus en laisse.

Compte tenu de ces éléments, il semble bien illusoire, pour les propriétaires de chiens à Lutry, de pouvoir respecter simultanément toutes ces règles

Ainsi, vu l'augmentation importante du nombre de chiens sur notre territoire et la prochaine disparition du dernier parc utilisé comme tel, il me semble nécessaire de proposer des infrastructures de qualité à un nombre grandissant de nos concitoyens. Je demande donc à la Municipalité qu'elle propose une stratégie de développement d'espaces dévolus aux chiens, où ceux-ci pourront s'ébattre en toute sécurité.

Je vous enjoins, chères et chers Collègues, à soutenir ce postulat et le renvoyer à la Municipalité

Je vous remercie.

Fait à Lutry, le 4 décembre 2021

Le Postulant


Kilian Duggan